

Conditions générales de vente

I. Domaine d'application

1. Les présentes conditions générales de vente, de livraison, de paiement et de vente (ci-après dénommées « conditions de vente ») s'appliquent à toutes les offres, ventes et livraisons de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH au client, même si elles ne sont pas expressément mentionnées dans les contrats ultérieurs. Elles s'appliquent exclusivement aux relations commerciales nationales et internationales avec des entreprises, des personnes morales de droit public et des fonds spéciaux de droit public.
2. Les conditions contradictoires, supplémentaires ou divergentes du client ne font pas partie du contrat, à moins que GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH ait expressément accepté leur validité par écrit. Ces conditions de vente s'appliquent également si GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH effectue une livraison au client sans réserve en ayant connaissance de ses conditions contradictoires ou divergentes.
3. Les accords individuels avec le client prévalent en tout état de cause sur les présentes conditions de vente. Les droits qui reviennent à GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH en vertu des dispositions légales en dehors des présentes conditions de vente ne sont pas affectés.

II. Conclusion du contrat

1. Les offres et les estimations de coûts de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH sont sans engagement et données à titre indicatif, sauf si elles sont expressément désignées comme offre ferme.
2. Une commande n'est ferme que lorsqu'elle a été confirmée par GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH par écrit ou par fax ou sous forme de texte par une confirmation de commande, à moins que la livraison ou la facturation ne soit effectuée immédiatement. Une confirmation de commande générée à l'aide de moyens automatiques, qui ne comporte ni signature ni nom, est considérée comme étant écrite. Dans la mesure où la confirmation de commande contient des erreurs évidentes, des fautes d'orthographe ou de calcul, elle n'est pas ferme pour GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH.
3. Le client est lié par sa commande/offre pendant 10 jours ouvrables. Cette période commence au moment de la réception de la commande/offre par GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH.
4. Les informations contenues dans les spécifications de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH sont déterminantes pour la qualité de l'objet de livraison dû par GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH. Les informations contenues dans les catalogues, les brochures, les circulaires, les publicités, les illustrations et les listes de prix ne déterminent

pas la qualité de l'objet de la livraison, sauf s'ils ont été expressément inclus dans le présent descriptif en référence au cahier des charges.

5. Si des modifications de la commande sont demandées ultérieurement par le client, ces modifications ne seront effectives que si les parties au contrat en conviennent.
6. Les illustrations, les dessins, les poids et mesures ainsi que les autres descriptions de la livraison ou de la prestation figurant dans les documents de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH ne font qu'approximativement autorité, sauf s'ils sont expressément désignées comme contraignantes par un engagement écrit ou électronique. Ils ne constituent pas un accord ou une garantie d'une qualité correspondante de la livraison ou de la prestation. Dans le cas où la qualité souhaitée de la livraison ou de la prestation a fait l'objet d'un accord ferme avec le client, les modifications apportées par GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH restent autorisées, à condition qu'elles soient fondées sur des dispositions légales contraignantes et qu'elles soient raisonnables pour le client. Les modifications de design et de forme de la marchandise demeurent réservées, à condition que les modifications ne soient pas substantielles et également raisonnables pour le client. En cas de situation déraisonnable pour lui, le client est en droit de résilier le contrat. Toute autre réclamation est exclue.
7. La prise en charge des garanties et du risque d'acquisition nécessite l'accord expresse des deux parties, dans lequel il est expressément indiqué qu'une garantie et/ou le risque d'acquisition est pris en charge.

III. Livraison ; Délais de livraison ; Retard ; Cas de force majeure

1. Sauf accord explicite contraire, la livraison est effectuée à partir du centre de distribution de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH, Bahnhofstraße 19, 57489 Drolshagen, qui est également le lieu d'exécution. À la demande et aux frais du client, la marchandise est expédiée vers une autre destination (ci-après désignée « vente par correspondance »), GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH étant dans ce cas habilitée à déterminer elle-même le type d'expédition et à remettre la marchandise au transporteur en indiquant notamment l'entreprise de transport, l'itinéraire d'expédition et l'emballage. À la demande du client - et à ses frais - la marchandise est assurée par une assurance transport contre les risques à préciser par le client.
2. La confirmation de commande écrite de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH est déterminante pour le contenu de la livraison. Toute modification du contenu de la livraison

ainsi que de l'objet de la livraison demandé par le client, nécessite la confirmation écrite de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH pour être effective.

3. GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH est autorisée à effectuer des livraisons partielles, à condition que cela soit raisonnable pour le client.
4. Sauf accord contraire, dans le cas de livraisons sur demande, le client est tenu de fixer à l'avance des répartitions de livraison couvrant au moins 6 mois et de les rappeler en temps voulu avant la date de livraison respective conformément aux répartitions de livraison fixées. Si le client ne respecte pas cette obligation ou ne s'y conforme pas comme prévu, GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH est en droit, après avoir fixé un délai raisonnable et l'annonce correspondante qui y est contenue, d'effectuer la demande et/ou la répartition elle-même, de livrer la marchandise ou de résilier le contrat. Le droit de demander des dommages-intérêts pour violation de l'obligation n'est pas exclu par la résiliation.
5. Sauf accord contraire, le délai de livraison est la date de livraison indiquée dans la confirmation de la commande. Si le client n'a pas fourni tous les documents, permis, autorisations, etc. qu'il doit se procurer au moins un mois avant la date de livraison convenue, celle-ci est prolongée d'un mois, à compter du moment où les documents, permis, autorisations, etc. susmentionnés ont été reçus intégralement par GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH.
6. Un délai de livraison commence à courir avec l'envoi de la confirmation de commande par GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH, mais pas avant la soumission complète de tous les documents, permis et autorisations à fournir par le client, la réception d'un acompte convenu et l'exécution correcte et en temps voulu de tous les autres actes de coopération du client.
7. Les délais de livraison convenus sont considérés comme respectés lorsque GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH met la marchandise à disposition sur le lieu de livraison avant la fin du délai de livraison ou - dans le cas d'une vente par correspondance à un autre lieu que le lieu d'exécution conformément au paragraphe 1, phrase 2 - la remet à la personne désignée pour effectuer le transport ou lorsque le client a fait part de son refus de les accepter.
8. GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH n'est pas responsable de l'impossibilité ou des retards de livraison, dans la mesure où ceux-ci sont dus à un cas de force majeure ou à d'autres événements non prévisibles au moment de la conclusion du contrat (par exemple des perturbations opérationnelles de toutes sortes, des difficultés d'approvisionnement en matériaux ou en énergie, des retards dus transport, des grèves, des lock-out légaux, une pénurie de main-d'œuvre, d'énergie ou de matières premières, une pandémie, une épidémie, des difficultés d'obtention des autorisations officielles nécessaires, des mesures officielles ou un défaut de livraison des fournisseurs, ou de livraison correcte ou dans les délais), pour lesquelles GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH n'est pas responsable. Dans la mesure où de tels événements rendent la livraison ou l'exécution du

contrat considérablement difficile voire impossible pour GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH et que cette difficulté n'est pas seulement de nature temporaire, le client est en droit de résilier le contrat. En cas de difficultés passagères, les délais de livraison ou de prestation sont prolongés ou les dates de livraison ou de prestation sont reportées sur une durée proportionnelle à celle des difficultés, le tout assorti d'une période de démarrage raisonnable.

9. Si l'on ne peut pas raisonnablement attribuer l'échec de la livraison ou de la prestation au client malgré le retard, il peut se retirer du contrat par une déclaration écrite immédiate adressée à GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH. Ce droit de rétractation n'existe que si le retard est imputable à GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH.
10. Si la marchandise a été remise au client sur des EURO-palettes ou des caisses en treillis (porteurs de charge), le client de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH doit rendre des porteurs de charge du même nombre, du même type et de la même qualité au lieu de livraison initial.
11. Nonobstant la disposition du point XII. 1, le client est tenu d'inspecter la marchandise à la livraison pour détecter les dommages visibles de l'extérieur et d'informer l'entreprise de transport effectuant la livraison de tout dommage et de faire émettre une confirmation écrite correspondante. Si le client ne respecte pas cette obligation, il est tenu d'indemniser GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH pour les dommages qui en résultent.

IV. Transfert de risque

1. Le risque de perte accidentelle ou de détérioration accidentelle de la marchandise est transféré au client dès que GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH a reçu la marchandise sur le lieu d'exécution conformément à la section III. (1) phrase 1 qu'il mette à disposition ou - dans le cas d'une vente par correspondance conformément au point III. (1) phrase 2 - de la remise à la personne chargée d'effectuer le transport. Ceci s'applique également si des livraisons partielles sont effectuées ou si GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH s'écarte du point III. (1) phrase 2 dans le cas individuel a pris en charge les frais de transport.
2. Si le client accuse un retard dans la réception, GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH peut demander une indemnisation pour le préjudice qui en résulte, comme suit : 0,5 % du prix net de la livraison par jour de retard, mais pas plus de 5 % du prix net de la livraison au total. Les parties contractantes se réservent le droit de faire valoir des dommages supplémentaires ainsi que de prouver que les dommages sont moindres en fonction du cas. Le risque de perte accidentelle ou de détérioration accidentelle de la marchandise est transféré au client au moment où il accuse un retard dans la réception.
3. La marchandise livrée doit être acceptée par le client sans préjudice de ses réclamations pour défauts, même si elles présentent des défauts mineurs. Le client est également tenu

d'accepter la marchandise si la marchandise fournie présente des écarts de quantité allant jusqu'à 5 % ou si la marchandise fournie a été livrée trop tôt et de manière insignifiante.

V. Tarifs

1. Le prix convenu en EURO, qui est indiqué dans la confirmation de commande, majoré de la taxe sur la valeur ajoutée, fait foi. La taxe sur la valeur ajoutée légale n'est pas comprise dans le prix et est indiquée séparément sur la facture au taux légal applicable le jour de la facturation. Les frais de transport, d'assurance, de douane, etc. seront facturés séparément, sauf accord contraire entre les parties.
2. S'il s'écoule plus de quatre mois entre la confirmation de la commande et la livraison et si des hausses de prix surviennent pendant cette période, notamment en raison d'une augmentation des salaires, de l'augmentation du coût des matières premières, d'une augmentation générale des prix dues à l'inflation ou à des circonstances similaires, GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH est en droit de facturer un prix plus élevé en conséquence. Cette disposition s'applique également si, après la présentation de l'offre ou de la confirmation de la commande par GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH ou après la conclusion d'un contrat-cadre avec accord de prix fixe par GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH, les prix des matières premières de la marchandise concernée ou d'autres facteurs de coûts importants tels que, notamment, les coûts énergétiques, salariaux, de transport ou d'assurance changent de manière significative (c'est-à-dire d'au moins 10 %). GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH est alors en droit de bénéficier d'une augmentation raisonnable des prix dans la mesure où ceux-ci sont affectés par l'augmentation des coûts. GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH tiendra compte des intérêts légitimes du client, notamment en ce qui concerne les obligations déjà contractées de continuer à livrer la marchandise à un certain prix. GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH fournira au client la preuve des facteurs de changement de prix sur demande. Cela s'applique réciproquement en faveur du client en cas d'une réduction de prix correspondante. Si l'on ne peut raisonnablement s'attendre à ce qu'une partie respecte le contrat à la suite de l'ajustement des prix, elle peut se retirer du contrat par une déclaration immédiate à l'autre partie.
3. En cas d'écarts de quantité ou de poids qui se situent dans les limites des écarts tolérables réglementés au point VIII, le prix est calculé sur la base de la quantité ou du poids réel de la livraison.
4. Dans le cas des produits enroulés, le poids net du noyau à l'intérieur du rouleau est inclus. Dans le cas des produits emballés, le poids net est déterminé en déduisant le poids de

l'emballage du poids total. Le poids total est constitué du poids net et de l'emballage et le tout est déterminé par pesage.

5. Le droit de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH d'exiger le paiement du prix d'achat se prescrivent par cinq ans, en dérogation à l'article 195 du Code civil allemand (BGB).

VI. Droits de propriété industrielle

1. Les documents imprimés tels que les brouillons, les dessins, les clichés, les films, les cylindres et plaques d'impression fournis par GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH restent la propriété de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH même si le client rembourse les coûts y relatifs au prorata.
2. Si des droits d'auteur et/ou des droits de propriété industrielle découlent de l'élaboration et de l'exécution d'une commande par GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH, lesdits droits ne sont pas transférés par la vente de l'objet de la livraison. Cela s'applique également si le client supporte une partie des coûts de développement. GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH est notamment habilitée à exploiter ces droits d'auteur et/ou droits de propriété industrielle également dans le cadre des commandes de tiers.
3. Sauf accord contraire, GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH est habilitée à apposer de manière visible son logo ou un numéro d'identification sur les articles de livraison qu'elle fabrique.
4. Pour les échantillons, esquisses et ébauches, etc., qui sont expressément commandés ou font partie de la commande, une rémunération est à verser même si la commande principale pour laquelle les échantillons, esquisses et ébauches, etc. ont été préparés n'a pas été finalisée.
5. La question de savoir si les documents fournis par le client violent les droits de tiers, en particulier les droits d'auteur, les droits de propriété industrielle (les modèles, les brevets, les modèles d'utilité, les marques) est de la responsabilité du client. Si des tiers font valoir des droits à l'encontre de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH en raison de l'utilisation, de l'exploitation ou de la reproduction des documents et/ou des modèles fournis par le client pour cause de violation de droits d'auteur et/ou de droits de propriété industrielle ou de violation de la loi contre la concurrence déloyale, le client soutiendra GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH dans sa procédure de défense contre ces accusations de violation et couvrira tous les dommages, y compris les frais de justice et les frais de procédure, que GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH aura subis.

VII. Obligations en vertu de la loi sur les emballages

1. Si GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH appose sur les produits, au nom du client, des signes d'un système national au sens de l'article 3, paragraphe 16 de la loi sur

les emballages (par exemple « Le point vert »), le client est dans ce cas considéré comme « l'auteur » du symbole au sens de l'article et du paragraphe susmentionnés de la loi sur les emballages et doit donc verser les redevances directement au système national.

2. Si le client enfreint les dispositions de la loi sur les emballages et que des réclamations sont par conséquent déposées contre GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH, le client est tenu de rembourser à GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH toutes les dépenses encourues à cet égard.
3. S'il s'agit d'emballages de service remplis de produits au sens de l'article 3, paragraphe 1, première phrase, n° 1, lettre a) de la loi sur les emballages, qui sont généralement collectés chez le consommateur final privé et qui sont mis en circulation pour la première fois par le client, les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus s'appliquent donc dans la mesure où le client participe à un système au sens de l'article 3, paragraphe 16 de la loi sur les emballages elle-même.
4. Si le client exige de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH, conformément à l'article 7, paragraphe 2, phrase 1 de la loi sur les emballages, que GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH participe à un ou plusieurs systèmes au sens de l'article 3, paragraphe 16 de la loi sur les emballages, en ce qui concerne les emballages de produits livrés par GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH au client, et s'engage à effectuer un enregistrement, une déclaration de données et une déclaration d'intégralité pour le client conformément à l'article 7, paragraphe 2, phrase 3 en liaison avec les articles 9, 10 et 11 de la loi sur les emballages, les dispositions suivantes s'appliquent :
 - a) La prise en charge des obligations visées à l'article 7, paragraphe 2, phrase 3, en liaison avec les articles 9, 10 et 11 de la Loi sur les emballages, par GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH n'est applicable que si le client en fait la demande par écrit auprès de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH. Dans ce cas, GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH doit faire une confirmation écrite au client.
 - b) Si GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH assume pour le client la participation à un système conformément à l'article 7, paragraphe 2, alinéa 1 de la loi sur les emballages ainsi que l'enregistrement, la déclaration des données et la présentation de la déclaration d'intégralité conformément à l'article 7, paragraphe 2, alinéa 3 en liaison avec les articles 9, 10 et 11 de la loi sur les emballages, le client est tenu de rembourser à GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH les frais encourus, y compris les frais administratifs pour l'utilisation du système national au sens du 3 paragraphe 16 de la loi sur les emballages (le Dual System par exemple) ainsi que les frais d'enregistrement, de transfert des données et de présentation de la

déclaration d'intégralité et - si souhaité - les frais d'application de la marque d'un système national, tel que « Le Point vert », dans son intégralité.

- c) Les frais de participation à un système national, d'enregistrement, de transfert de données et de présentation de la déclaration d'intégralité, les frais administratifs et - si souhaité - les frais d'application du symbole d'un système national, tel que « Le Point vert », seront indiqués séparément sur la facture au client avec chaque livraison de l'emballage de produit. Ceci a pour fondement le règlement relatif aux taxes issues des redevances du système national utilisé.
 - d) GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH peut faire partie au système national de son choix.
5. Les paragraphes 1 à 3 ci-dessus ne s'appliquent pas aux emballages qui ne proviennent pas du territoire de la République fédérale d'Allemagne mais de l'étranger et qui ne doivent donc pas être traités conformément à la loi allemande sur les emballages. Le client est plutôt responsable du traitement de l'emballage conformément aux dispositions légales applicables dans ses localités étrangères.
6. Conformément à l'article 15, paragraphe 1, phrase 1 de la loi sur les emballages, les fabricants et les distributeurs d'emballages de transport (n° 1), d'emballages de vente et de suremballages ne finissant généralement pas comme des déchets chez les consommateurs finaux privés (n° 2), d'emballages de vente et de suremballages pour lesquels une participation au système n'est pas possible en raison d'une incompatibilité au système selon l'article 7, paragraphe 5 de la loi sur les emballages (n° 3), d'emballages de vente de produits contenant des substances nocives (n° 4) ou d'emballages réutilisables (n° 5) sont tenus de reprendre gratuitement, sur le lieu de livraison effective ou à proximité immédiate, les emballages usagés, entièrement vidés, de même type, forme et taille que ceux qu'ils ont mis sur le marché afin d'en permettre le réemploi ou le recyclage.

Sauf accord contraire, le client assume les obligations de reprise de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH conformément à l'article 15 de la loi sur les emballages et garantit la reprise ainsi que le recyclage réglementaire et conforme des emballages. Les coûts occasionnés par la reprise et le recyclage sont à la charge du client.

7. Si le client est le distributeur final au sens de l'article 3, paragraphe 13 de la loi sur les emballages, il est tenu, conformément à l'article 15, paragraphe 1, phrase 5 de la loi sur les emballages, d'informer les consommateurs finaux, en prenant des mesures appropriées dans l'étendue appropriée, sur la possibilité de restitution des emballages au sens de l'article 15, paragraphe 1, phrase 1, numéros 1 à 5 de la loi sur les emballages et sur son sens et son but.

VIII. Emballage et expédition, tolérances

1. GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH est responsable de la fourniture des emballages similaires à ceux de son secteur d'activité.
2. Dans le processus de fabrication, des écarts et des différences inévitables peuvent survenir. Sauf disposition contraire, les différences suivantes sont à tolérer.

a) Concernant le papier en fonction du grammage convenu :

jusqu'à 39 g/m ²	+/- 8 %
de 40 à 59 g/m ²	+/- 6 %
plus de 60 g/m ²	+/- 5 %

b) Feuilles plastiques par rapport à l'épaisseur réglementaire :

Moins de 11 my	+/- 20 %
Moins de 15 my	+/- 15 %
de 15 à 25 my	+/- 10 %
plus de 25 my	+/- 8 %

c) Feuilles d'aluminium, films composites, cellophane et autres matériaux selon l'épaisseur ou le grammage réglementaires (en fonction des dimensions indiquées dans le contrat ; s'applique individuellement ou comme partie d'un autre produit) :

+/- 10 %

3. Les écarts de dimension suivants doivent être tolérés par le client :

a) Papier et assemblages de papier

- Sac :

en longueur	+/- 4 mm
en largeur pour les sacs d'une largeur inférieure à 80 mm	+/- 3 %
en largeur pour les sacs d'une largeur de plus 80 mm	+/- 2 %

- Rouleaux :

en largeur et en longueur de la coupe	+/- 3 mm
concernant la longueur d'écoulement	+/- 3 %

- Formats :

en longueur	+/- 5 mm
en largeur	+/- 5 mm

b) Plastique et aluminium +/- 5 %

c) Les écarts de dimensions pour les matériaux mentionnés sous a) concernant les rouleaux et les formats et pour les matériaux mentionnés sous b) s'appliquent également à la position de l'impression ainsi qu'au découpage et au gaufrage sur ces matériaux. Pour les sacs mentionnés sous a), un écart de dimensions de +/- 4 mm pour les largeurs de sac supérieures à 80 mm et de +/- 3 mm pour les largeurs de sac même inférieures à 80 mm s'applique à la position de l'impression ainsi qu'au découpage et au gaufrage dans la largeur. Pour des raisons techniques, des variations du registre sont inévitables sur les produits imprimés, car ces variations sont fonction du matériau utilisé, de la réalisation et du procédé d'impression. Seuls les écarts substantiels donnent droit à une plainte.

4. Pour toutes les fabrications, GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH a le droit de livrer des quantités supérieures ou inférieures allant jusqu'à 20 % de la quantité commandée. En cas de vente par quantité ceci peut (pour les commandes inférieures à 50 000 pièces et en cas de tirages collectifs avec changements d'impression dans le même tirage, ainsi qu'en cas de vente au poids (pour les poids inférieurs à 500 kg) aller jusqu'à 30 % de la quantité commandée. En cas de situation déraisonnable pour le client, un accord au cas par cas doit être trouvé. La livraison est effectuée avec facturation complète des quantités effectivement livrées.

IX. Impression

1. GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH utilise des encres d'imprimerie standards pour l'impression. Si les couleurs doivent répondre à des exigences particulières, telles qu'une haute résistance à la lumière, une résistance aux alcalis, une résistance à l'abrasion, une compatibilité avec les denrées alimentaires, etc., le client doit le signaler expressément lors de la commande.
2. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la résistance à la lumière du matériau et des encres d'impression, sauf si l'absence de garantie est déraisonnable pour le client, car les fournisseurs de matières premières et d'encres ne garantissent pas non plus la résistance à la lumière des encres. De même, aucune garantie ne peut être donnée quant à la résistance à l'abrasion des encres d'impression, à moins que cette situation ne soit déraisonnable pour le client.
3. GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH se réserve le droit d'effectuer des légères différences de couleur, si elles sont usuelles, à condition que cela ne soit pas déraisonnable pour le client. Elles ne donnent pas le droit au client de refuser la réception de la marchandise ou de bénéficier d'une réduction de prix. Les épreuves sont soumises avant l'impression sur demande expresse du client ou si GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH le juge nécessaire. Étant donné que ces épreuves (p. ex. le proof, le cromalin, l'épreuve offset, etc.) ne sont pas produites par le procédé de flexographie, il est parfois impossible d'éviter des écarts considérables par rapport au tirage suivant. Les épreuves de

presse de la machine, qui sont demandées par le client, seront facturées séparément en fonction des dépenses

4. Pour les produits en plastique, GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH ne peut assumer aucune garantie pour le transport des plastifiants ou des moyens de transport similaires et pour les conséquences qui en découlent, sauf si cela est déraisonnable pour le client. Dans la mesure où GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH se réserve le droit d'effectuer des légères différences de couleur, si elles sont usuelles, à condition que cela ne soit pas déraisonnable pour le client. Elles ne donnent pas le droit au client de refuser la réception de la marchandise ou de bénéficier d'une réduction de prix. Les épreuves sont soumises avant l'impression sur demande expresse du client ou si GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH le juge nécessaire. Étant donné que ces épreuves (p. ex. le proof, le cromalin, l'épreuve offset, etc.) ne sont pas produites par le procédé de flexographie, il est parfois impossible d'éviter des écarts considérables par rapport au tirage suivant. Les épreuves de presse de la machine, qui sont demandées par le client, seront facturées séparément en fonction des dépenses
5. par dérogation au point IX. le paragraphe 4, phrase 1, point XIII des présentes conditions s'applique.
6. GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH se réserve le droit d'effectuer des légères différences de couleur, si elles sont usuelles, à condition que cela ne soit pas déraisonnable pour le client. Elles ne donnent pas le droit au client de refuser la réception de la marchandise ou de bénéficier d'une réduction de prix. Les épreuves sont soumises avant l'impression sur demande expresse du client ou si GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH le juge nécessaire. Étant donné que ces épreuves (p. ex. le proof, le cromalin, l'épreuve offset, etc.) ne sont pas produites par le procédé de flexographie, il est parfois impossible d'éviter des écarts considérables par rapport au tirage suivant. Les épreuves de presse de la machine, qui sont demandées par le client, seront facturées séparément en fonction des dépenses
7.] n'est pas responsable des conséquences d'erreurs dans les « Film masters » ou autres matériels similaires qui lui sont fournis par le client pour l'impression du code uniforme des produits ou autre code similaire, ni des difficultés ou des conséquences qui peuvent survenir lors de l'utilisation du code d'impression. Les « Film masters » livrés par le client comprennent également les épreuves des travaux d'impression approuvées par le client et comportant un code uniforme des marchandises.
8. L'impression du code à barres EAN est effectuée selon l'état de la technique et conformément aux règlements d'application pertinents de la Global Standards One Germany (anciennement la GCC, voir la série de publications Co-organisation, numéro 2, Le code à barres EAN).
9. Aucune autre garantie ne peut être donnée, notamment en ce qui concerne les résultats de lecture des caisses utilisées dans le commerce, en raison des influences possibles sur les

codes barres après la livraison par le client et de l'absence d'une technologie de mesure et de lecture uniforme.

10. GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH n'est pas responsable des défauts causés par les plaques ou modèles d'impression fournies par le client et/ou ses auxiliaires d'exécution et/ou assistants. Si GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH découvre des erreurs de texte ou d'image pendant la production et arrête ou interrompt la production en raison de ces erreurs, le client doit supporter les frais supplémentaires associés.

X. Matériel et exécution

1. En l'absence d'instructions particulières de la part du client, les commandes seront exécutées en utilisant des matériaux usuels dans l'industrie et conformément aux procédés de fabrication connus. Lors de l'utilisation de l'emballage pour les denrées alimentaires, la qualité du matériau doit être expressément convenue avec GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH. En conséquence, les réclamations concernant l'assortiment de l'emballage et du contenu et vice versa ne peuvent être faites si le client ne fait pas expressément référence aux propriétés particulières du contenu et/ou à son utilisation pour les denrées alimentaires et n'a pas donné à GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH la possibilité de prendre position à ce sujet. Ces instructions et ces prises de position doivent être sous forme écrite.
2. Les matières premières à recycler sont soigneusement sélectionnées par GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH. Les feuilles récupérées et les papiers recyclés peuvent néanmoins présenter des variations d'un lot à l'autre en termes de qualité de surface, de couleur, de pureté, d'odeur et de propriétés physiques, qui ne donnent pas droit à une réclamation. GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH s'engage toutefois à céder au client toute demande de garantie et/ou de dommages-intérêts à l'encontre du fournisseur en raison de la qualité des feuilles récupérées et des papiers recyclés.

XI. Conditions de paiement

1. Les paiements sont dus à la date de paiement convenue. Si aucune date précise n'a été convenue, les paiements deviennent exigibles à la réception de la facture ou d'un échéancier de paiement correspondant. Si la réception de la facture ou de l'échéancier de

paiement est incertaine, les paiements deviennent exigibles à la date de réception des livraisons et des prestations de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH.

2. Le paiement par chèque est exclu, sauf s'il est convenu expressément dans un cas individuel.
3. Sauf accord contraire, tous les paiements doivent être effectués dans les 14 jours suivant la date de la facture avec 2 % d'escompte.
4. Un paiement est considéré comme effectué lorsque GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH peut disposer du montant.
5. En cas de dépassement du délai de paiement, GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH est en droit d'exiger des intérêts de retard à hauteur de 9 % au-dessus du taux de base (§ 247 du BGB). Le droit de réclamer des dommages-intérêts supplémentaires demeure réservé.
6. Si le client est en retard de paiement, GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH est en droit d'exiger le paiement immédiat de toutes les créances découlant de sa relation commerciale avec celui-ci, même si ces créances ne sont pas encore exigibles. Ce droit ne s'applique pas si le client n'est pas responsable du retard.
7. Dans le cas des factures impayées de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH, les paiements couvrent dans chaque cas la créance la plus ancienne qui est due, à condition que cette créance ne soit pas une créance contre laquelle le client a fait valoir un droit de rétention.
8. Les demandes reconventionnelles du client ne lui donnent droit à une compensation et à un droit de rétention que si elles ont été légalement établies ou si elles sont incontestables. Le client ne peut faire valoir un droit de rétention que si sa demande reconventionnelle est fondée sur la même relation contractuelle.
9. GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH n'est autorisée à exécuter ou à fournir des livraisons ou des prestations en suspens que contre paiement d'avance ou prestation de garantie dans le cas où, après la conclusion du contrat, des circonstances susceptibles de réduire sensiblement la solvabilité du client sont connues et mettent en danger le paiement des créances en suspens de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH par le client dans le cadre de la relation contractuelle concernée. Cette disposition s'applique en conséquence si le client refuse ou ne règle pas les créances dues à GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH et s'il n'y a pas d'objections incontestables ou légalement

établies concernant lesdites créances auprès de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH.

XII. Garantie

1. Les droits du client en matière de défauts supposent qu'il ait respecté ses obligations légales de contrôle et de réclamation (articles 377, 381, du code de commerce allemand - HGB), en particulier qu'il ait contrôlé la marchandise livrée dès sa réception et qu'il ait signalé par écrit et sans délai à GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH les défauts et anomalies apparents qui ont été constatés lors de ce contrôle. Les défauts invisibles doivent être signalés par écrit à GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH par le client immédiatement après leur découverte. La notification est considérée comme immédiate au sens des phrases 1 et 2 si elle est effectuée dans un délai de 3 jour ouvrable, la réception de la notification par GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH étant déterminante pour le respect du délai. Si le client n'effectue pas le contrôle approprié et/ou ne notifie pas les défauts, la responsabilité de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH concernant le défaut est exclue. Le client doit décrire les défauts par écrit lors de la notification à GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH.
2. Lors du contrôle de la marchandise à livrer, des échantillons représentatifs, c'est-à-dire un nombre raisonnable d'échantillons prélevés avec une dispersion suffisante et avec un soin professionnel, suffisent s'il s'agit de la livraison d'une quantité plus importante de marchandises de même type, lorsqu'un contrôle complet de la marchandise n'est pas possible au sens de l'article 377 al. 1 du HGB ou ne peut être raisonnablement attendu du client en raison des circonstances du cas d'espèce.
3. Les droits à une exécution ultérieure sont exclus en cas de défauts mineurs qui sont raisonnables pour le client. Si la quantité totale d'emballages souples livrés présente des défauts à allant jusqu'à 3 % de la quantité totale, celle-ci ne peut non seulement pas être considérée comme défectueuse, mais elle ne peut pas non plus faire l'objet d'une réclamation au titre de ces 3 % maximum d'emballages souples défectueux. Il importe peu que le défaut découle du traitement ou de l'impression.
4. GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH doit avoir la possibilité de contrôler les éventuels défauts de la livraison faisant l'objet de la réclamation sur le lieu de stockage de la marchandise.
5. En cas de défaut de la marchandise, GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH s'engage, à sa discrétion, de procéder à une exécution complémentaire en remédiant au défaut ou en livrant une marchandise exempte de défauts. Le droit de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH de refuser l'exécution ultérieure dans les conditions légales n'en est pas affecté.
6. Dans tous les cas, les dispositions légales particulières restent inchangées en cas de livraison finale des marchandises non transformées au consommateur, même si le

consommateur les a transformées (recours du prestataire selon l'article 478 du code civil allemand - BGB). Les droits de recours du prestataire sont exclus si la marchandise défectueuse a été transformée par le client ou un autre entrepreneur, par l'addition à un autre produit par exemple.

7. Si la rectification des défauts échoue après une seconde tentative infructueuse, le client peut, à sa discrétion, résilier le contrat ou réduire le prix d'achat.
8. Si la marchandise ne se trouve pas sur le lieu de livraison, le client doit supporter tous les frais supplémentaires encourus par GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH pour remédier aux défauts qui résultent de cette situation, à moins que le déplacement des produits vers un autre lieu ne soit conforme à leur utilisation contractuelle.
9. Les droits de réclamation en cas de défaut deviennent caducs
 - a) en cas d'usure naturelle,
 - b) en cas de défauts qui surviennent après le transfert de la responsabilité du risque à la suite d'une mauvaise manipulation (par exemple, non conforme au mode d'emploi), d'un stockage, d'un entretien inapproprié, d'une sollicitation ou encore d'utilisation excessive,
 - c) en cas de défauts causés par un cas de force majeure, par des influences extérieures particulières non prévues par le contrat ou par une utilisation de la marchandise en dehors du cadre d'utilisation prévue ou habituelle du contrat.
10. Si une réclamation est injustifiée, GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH est en droit de demander au client le remboursement des frais encourus, à moins que le client ne prouve qu'il n'est pas en tort en ce qui concerne la réclamation injustifiée.
11. GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH n'est pas responsable des défauts résultant du fait que le client exige une transformation ou un choix de matériau différent des spécifications de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH.

XIII. Responsabilité

1. GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH a une responsabilité illimitée - quel que soit le fondement juridique - en cas de violation d'une garantie ou d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé. Ceci est également valable en ce qui concerne l'intention et la négligence grave des organes et des cadres. La responsabilité des simples auxiliaires d'exécution (article 278 du BGB) est, dans la mesure où la loi le permet, exclue.
2. Sous réserve de la disposition du paragraphe 1, GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH n'est responsable d'une négligence légère qu'en cas de violation des obligations majeures. Les obligations majeures sont celles dont le respect est essentiel à la bonne

exécution du contrat et sur lesquelles les partenaires contractuels s'appuient et peuvent se référer régulièrement.

3. En cas de violation substantielle du contrat causée uniquement par une négligence, le montant des dommages-intérêts est limité aux dommages prévisibles et typiques du contrat tels que convenus au moment de sa signature. En cas de simple négligence, l'indemnisation pour perte de production, dommages consécutifs et/ou manque à gagner est exclue. Cette limitation de responsabilité s'applique en conséquence au comportement des auxiliaires et assistants d'exécution de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH.
4. Sauf en cas d'intention, de négligence grave et d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, le montant total des dommages est limité à 50 % de la valeur de la commande par événement préjudiciable.
5. En cas de non-respect d'un délai de livraison, la responsabilité de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH est limitée, sous réserve des paragraphes 1 à 3, à un maximum de 5 % du prix net convenu pour tout dommage subi par le client en raison du retard. Les parties contractantes se réservent le droit de faire valoir des dommages supplémentaires ainsi que de prouver que les dommages sont moindres en fonction du cas.
6. Si les articles livrés sont des articles d'occasion, toute réclamation pour défaut matériel est exclue. Cette exclusion ne s'applique pas aux demandes de dommages-intérêts, en cas de négligence grave ou d'acte intentionnelle, d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé dont GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH, ses cadres ou ses auxiliaires d'exécution sont responsables.

XIV. Prescription extinctive

1. Par dérogation à l'article 438 al. 1 n° 3 du BGB, le délai de prescription des droits de réclamation du client concernant les défauts est de 12 mois et commence à courir à la livraison de la marchandise. Le délai de prescription commence également à courir cas de retard de réception de la marchandise par le client. Si le refus a été convenu dans l'accord, le délai de prescription commence à courir au moment du refus. Ce délai s'applique également aux demandes résultant d'une responsabilité délictuelle, fondées sur un défaut de la marchandise. Aucun nouveau délai de prescription ne s'applique après une exécution ultérieure. Dans les cas visés au point XIII. 1., le délai de prescription légal s'applique à la place.
2. Si la marchandise est un objet qui a été utilisé pour un bâtiment conformément à son usage normal et que cet usage est à l'origine de sa défectuosité (matériau de construction), le délai de prescription est de cinq ans à compter de la livraison conformément à la réglementation

légale (article 438 al. 1. n° 2 du BGB). Les autres dispositions légales particulières relatives à la prescription n'en sont pas affectées.

3. Les délais de prescription susmentionnés de la loi sur la vente de produits s'appliquent également aux demandes contractuelles et non contractuelles de dommages-intérêts du client qui sont fondées sur un défaut de la marchandise, à moins que l'application du délai de prescription régulier (articles 195, 199 du BGB) ne conduise exceptionnellement à un délai de prescription plus court.
4. Si GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH a expressément accordé une garantie de qualité, les droits découlant de cette garantie de qualité se prescrivent par deux ans. Si GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH a accordé une garantie de durabilité, les créances qui en découlent se prescrivent à la fin de la période pour laquelle la garantie de durabilité a été accordée.
5. Les négociations sur les réclamations pour défauts matériels ou autres demandes de dommages-intérêts ne sont considérées comme étant en cours que si les parties ont déclaré qu'elles négocieront sur ces réclamations.

XV. Réserve de propriété

1. La marchandise livrée reste la propriété de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH.
2. En outre, GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH reste propriétaire de la marchandise livrée jusqu'à ce que toutes les créances découlant de la relation commerciale entre le client et GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH aient été entièrement payées.
3. Le client est tenu de conserver la marchandise sous réserve de propriété (ci-après également appelée « marchandise sous réserve ») pendant la durée de la réserve de propriété et de la traiter avec soin. Il est notamment tenu d'assurer à ses frais la marchandise contre l'incendie, les dégâts des eaux et le vol à leur valeur de remplacement. Le client cède par la présente à GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH toutes les demandes de dommages-intérêts au titre de cette assurance. GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH accepte par la présente la cession. Si une cession n'est pas autorisée, le client donne par la présente une instruction irrévocable à son assureur de n'effectuer les paiements qu'à GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH. Les autres droits de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH ne sont pas affectés. Sur demande, le client doit fournir la preuve de sa couverture d'assurance à GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH.
4. Les marchandises sous réserve de propriété ne peuvent être mises en gage à des tiers ou transférées à titre de garantie avant le paiement intégral de la créance garantie. Le client doit informer immédiatement par écrit GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH si une demande d'ouverture d'une procédure d'insolvabilité est faite ou si des tiers (par

exemple des saisies) saisissent les marchandises appartenant à GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH.

5. Si la marchandise sous réserve est combinée avec d'autres produits qui n'appartiennent pas à GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH pour former un produit uniforme, GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH acquiert la copropriété du produit uniforme au prorata de la valeur de la marchandise sous réserve (montant final de la facture, TVA comprise) par rapport aux autres produits au moment de la combinaison. Si la marchandise sous réserve est combinée avec d'autres produits et que le produit du client doit être considéré comme le produit principal de cette combinaison, le client cède avec effet immédiat à GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH la copropriété proportionnelle de ce produit. GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH accepte cette cession. Les dispositions du présent point XV.5. s'appliquent en conséquence si la marchandise sous réserve est mélangée ou transformée avec d'autres produits.
6. Le client est autorisé à titre révocable à vendre la marchandise sous réserve dans le cadre de la pratique courante du commerce. Sans l'accord de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH, le client n'est pas autorisé à mettre en gage la marchandise sous réserve, à en transférer la propriété à titre de garantie ou à prendre toute autre disposition mettant en danger la propriété de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH. En cas de saisie ou d'autres interventions de tiers, le client doit informer immédiatement par écrit GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH et fournir toutes les informations nécessaires, informer le tiers des droits de propriété de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH et coopérer aux mesures prises par GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH pour protéger la marchandise sous réserve de propriété.
7. Le client cède par la présente à GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH toutes les créances résultant de la revente de la marchandise sous réserve à hauteur du montant de la facture, y compris la taxe sur la valeur ajoutée et tous les droits accessoires. GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH accepte par la présente cette cession. Si la marchandise sous réserve est vendue avec d'autres marchandises non fournies par GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH, la créance résultant de la revente est cédée dans la proportion de la valeur de la marchandise sous réserve (montant final de la facture, TVA comprise) par rapport aux autres marchandises vendues. Si une cession n'est pas autorisée, le client donne par la présente instruction irrévocable aux débiteurs tiers de la cession de n'effectuer les paiements qu'à GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH.
8. Le client est autorisé à titre révocable à recouvrer les créances cédées à GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH lui-même au nom de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH. Le droit de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH de recouvrer elle-même ces créances n'est pas affecté par cette disposition. Toutefois, GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH ne fera pas valoir les créances elle-même et ne révoquera pas l'autorisation de prélèvement tant que le client remplit dûment ses obligations de paiement. Toutefois, si le client se comporte de manière contraire au contrat, en

particulier en cas de retard de paiement, il doit informer le prestataire des créances cédées et des débiteurs respectifs, informer les débiteurs respectifs de la cession et remettre à GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH tous les documents et fournir toutes les informations requises par GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH pour faire valoir les créances.

9. GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH peut révoquer le droit du client à revendre les marchandises ainsi que son autorisation de recouvrement si le client ne remplit pas entièrement ses obligations de paiement envers GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH, s'il est en défaut de paiement, s'il cesse ses paiements ou si une demande est faite pour l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité sur les actifs du client.
10. GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH est tenue de libérer les garanties existantes à la demande du client dans la mesure où la valeur réalisable des garanties, compte tenu des escomptes bancaires usuels, dépasse de plus de 10 % les créances de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH découlant de la relation commerciale avec le client. La sélection des garanties à libérer revient à GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH.
11. Si le client est en retard de paiement envers GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH à deux reprises au cours de 6 mois et/ou si le client est insolvable et/ou si son insolvabilité apparaît sur la base de critères objectifs, GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH est en droit d'exiger la restitution de l'objet de la livraison et, en cas de revente, de recouvrer les créances cédées à GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH directement auprès de l'acquéreur du client. La demande de restitution n'inclut pas en même temps la déclaration de résiliation, GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH est plutôt en droit d'exiger uniquement les marchandises et de se réserver le droit de résilier le contrat.
12. En cas de livraison de marchandises dans d'autres systèmes juridiques dans lesquels la réserve de propriété n'est pas juridiquement valable conformément au présent point XV, le client accorde à GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH une garantie équivalente. Si d'autres mesures sont nécessaires à cette fin, le client fera tout son possible pour accorder sans délai une telle garantie à GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH. Le client doit coopérer à toutes les mesures qui sont nécessaires et bénéfiques pour l'efficacité et le caractère exécutoire de ces garanties.

XVI. Confidentialité .

1. Le client est tenu de garder secrètes pendant une durée illimitée toutes les informations qui lui sont accessibles auprès de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH, qui sont désignées comme confidentielles ou qui sont reconnaissables comme des secrets

commerciaux ou industriels selon les autres circonstances, et de ne pas les enregistrer, les transmettre ou les exploiter.

2. Le client doit s'assurer, par des accords contractuels appropriés avec les employés et agents travaillant pour lui, que ceux-ci s'abstiennent également pendant une période illimitée de toute exploitation propre, divulgation ou enregistrement non autorisé de ces secrets commerciaux et industriels.

XVII. Droit applicable ; lieu de juridiction

1. Les relations juridiques du client avec GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH sont régies par le droit de la République fédérale d'Allemagne, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).
2. Le lieu de juridiction exclusif pour tous les litiges découlant de la relation commerciale est le siège social de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH. GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH est également habilitée à se servir du siège social du client comme lieu de juridiction ainsi que tout autre lieu de juridiction autorisé.

XVIII. Dispositions supplémentaires

1. Le transfert des droits et obligations du client à des tiers n'est possible qu'avec le consentement écrit de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH.
2. Le lieu d'exécution de toutes les prestations du client et de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH est le siège social de GSD Verpackungen Gerhard Schuerholz GmbH, sauf accord contraire.
3. Les changements et compléments de ces CGV doivent être effectués par écrit. Cela s'applique également à cette exigence de la forme écrite. La validité des accords de garantie oraux post-contractuels qui ne concernent pas les dispositions des présentes CGV n'est pas affectée par cette exigence.
4. Si l'une des dispositions ci-dessus est ou devient invalide ou inapplicable en tout ou en partie, cela n'affecte pas la validité des CGV et du contrat dans son ensemble. Les parties sont tenues de remplacer la disposition invalide ou inapplicable par une disposition aussi similaire que possible en termes économiques, en tenant compte des intérêts des deux parties, dès le début de l'invalidité ou de l'inapplicabilité. Il en va de même pour les vides juridiques.